Application de Gestion des Absences et des TEmps

Support de formation Agent

15-16 et 25 avril 2013

Présentation —— Contexte

- ☐ Le CNRS dématérialise la gestion des congés et des absences au sein de ses unités, à travers une application accessible via internet : AGATE
- □ Plusieurs versions :
 - Première version : gestion des congés annuels, des absences et des RTT
 - Seconde version : gestion du CET (novembre 2013)



Profils ----- Agent ----- Accueil

- ☐ AGATE gère les absences de l'agent au sens réglementaire RH.
 - Les formations comme les missions ne sont pas des absences mais des présences. Elles ne sont pas à saisir dans AGATE. Elles sont à noter dans l'agenda.
 - Les absences impactant la paie, faisant l'objet d'une décision, restent saisies dans Sirhus par le SRH. Elles sont importées dans AGATE par le flux nocturne et apparaissent le surlendemain dans le calendrier de l'agent et le planning de l'équipe (sans indiquer le type d'absence).





Profils ----- Agent ----- Accueil

- □ Dans une unité gérant des jours de récupération, AGATE ne se substitue pas au système ou aux procédures déjà en place. Un compteur « récupération » peut être activé, alimenté, et la demande d'absence est à saisir par l'agent (soumise à validation du valideur).
- Modification et annulation des demandes
- ☐ Suivi des compteurs
- ☐ Visualisation du planning de son équipe
- ☐ Site web dédié AGATE :

http://www.dgdr.cnrs.fr/drh/conges/Presentation-AGATE.pdf



Règles congés

- □ Les congés annuels, les RTT et les jours de fractionnement sont cumulés et gérés dans un compteur unique et global nommé « Congés annuels » (CA)
- □ Tout agent en position d'activité, employé par le CNRS, bénéficie de **32 jours de congés annuels** pour une année de service accompli du 1er janvier au 31 décembre (cas d'une obligation de service sur 5 jours) et de **13 jours de RTT** (cas d'un horaire hebdomadaire de 38h30)
- Le crédit CA ne peut pas être modifié par le gestionnaire : il est piloté et calculé uniquement par AGATE. Le gestionnaire ne peut agir que sur la notion de « régul » afin de corriger certaines situations prévues réglementairement.
- □ Page réglementaire du site DRH : http://www.dgdr.cnrs.fr/drh/conges/vos-droits.htm

CA = congés annuels + RTT + fractionnement – 1j solidarité



Règles congés

P. 6

- Explication du calcul des droits à congés :
 - Le nombre de jours de congés annuels dépend de l'obligation de service de l'agent. Ex:

si vous exercez vos fonctions à 80% sur 4 jours, votre capital de congés annuels est de 32*4/5 = 25,6 jours/an, arrondis à 25,5

Si vous exercez vos fonctions à 80% sur 5 jours, votre capital de congés annuels est de 32 *5/5 = 32 jours/an

Le nombre de jours de RTT dépend de l'horaire hebdomadaire fixé dans le R.I de l'unité de l'agent. Ex :

Durée de travail hebdomadaire	36h11	37h	37h30	38h	38h30
Nombre de	0 jour	5	7,5	10,5	13
jours RTT		jours	jours	jours	jours

.... et est proratisé par la quotité de l'agent. Ex :

Vous exercez vos fonctions à 60% au sein d'une unité dont la durée hebdomadaire de travail est de 38h30 Vous bénéficiez de 13*0,6 = 7,8 jours RTT/an, arrondis à 8 jours

Les résultats des calculs de congés annuels/RTT sont arrondis à la demi-journée la plus proche



Règles congés ----- CDD

Les CDD :

- Le calcul des droits est fait sur le contrat en cours, et est donc réinitialisé en cas de nouveau contrat,
- Règle : *l'agent en CDD doit consommer tous ses congés avant la fin de son contrat*
- En cas de prolongation de contrat, la date de fin du contrat en cours est mise à jour et les droits à congé annuel sont recalculés.
- A la fin du contrat, les soldes du contrat précédent sont envoyés au gestionnaire par E-mail, dans le rapport émis par l'interface « agents »,
- Ce solde, normalement perdu, pourra éventuellement être réaffecté à l'agent dans des cas exceptionnels autorisés par le DU, par le gestionnaire qui agira sur le compteur « Ajustement ».



Règles congés ------ Fractionnement

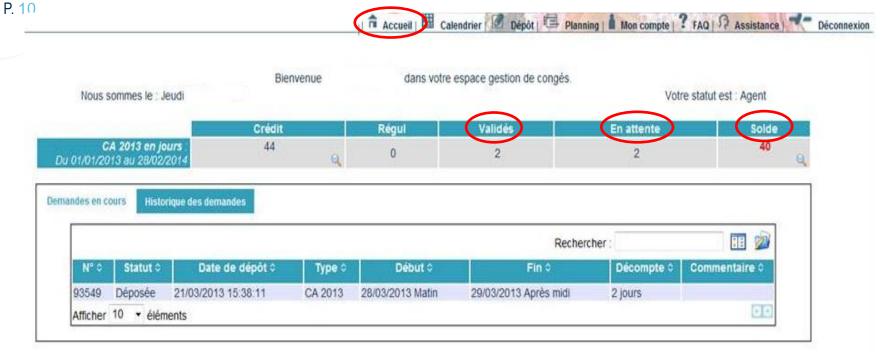
- □ Les « jours de fractionnement » sont accordés aux agents sous certaines conditions :
 - 1 jour de congé supplémentaire est attribué à l'agent dont le nombre de jours de congés pris en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre est de 5, 6 ou 7 jours
 - 1 deuxième jour de congés supplémentaires est accordé à l'agent lorsque le nombre de jours de congés pris en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre est au moins égal à 8 jours.
 - Les jours de fractionnement ne sont pas proratisés (ni en fonction de la quotité, ni en fonction de l'obligation de service de l'agent)
 - Ils sont crédités automatiquement dès que les conditions sont remplies.
- □ Les jours de fractionnement des CDD sont calculés par contrat. Ils ne peuvent excéder 2 jours sur l'année.



Présentation — Informations pratiques

- Pré-requis techniques pour le déploiement dans votre labo
 - AGATE est accessible via :
 navigateur web (Firefox , IE, safari) : https://agate.cnrs.fr
 smartphone (navigateur web)
 - La connexion se fait via janus par mail+mot de passe, ou via votre certificat CNRS
 - Les horaires d'ouverture d'AGATE (au démarrage): de 7H à 20H , 7jours/7
- Versions minimales des navigateurs :
 - Firefox 5
 - IE 7
- Mise à jour de l'agenda : Outlook (messagerie centralisée CNRS)





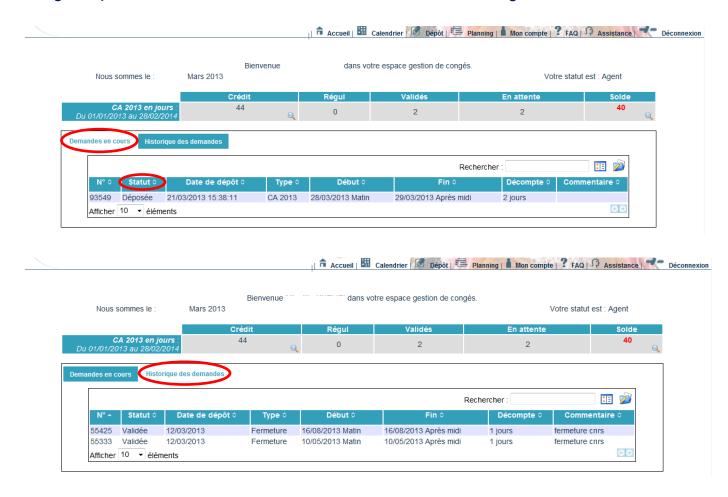
Site de la DRH | Sites de l'administration

- ☐ La colonne Validés correspond au nombre de jours de congés validés.
- ☐ La colonne En attente correspond au nombre de jours de congés en attente de validation.
- ☐ La colonne Solde correspond à "Crédit" + "Régul" "Validé" "Attente".



Profils —— Agent — Statuts des demandes

2 onglets permettent de visualiser vos demandes de congés et leur statut





Profils — Agent — Statuts des demandes

statut	signification	Actions possibles
déposée	L'agent a déposé sa demande et le valideur ne l'a pas encore visualisée	L'agent peut encore annuler sa demande
ouverte	Le valideur a visualisé la demande, mais il ne l'a pas encore traitée	L'agent ne peut plus l'annuler
refusée	Le valideur a refusé la demande	L'agent peut saisir une nouvelle demande
validée	Le valideur a accepté la demande	L'agent peut faire une demande d'annulation ou de modification
demande d'annulation	L'agent a demandé à annuler sa demande validée	Attente de l'action du valideur
demande de modification	L'agent a demandé à modifier sa demande validée	Attente de l'action du valideur





	Dépôt d'une nouvelle demande d'absence		
CA 2013 Congés payés - RTT - fractionnement 2013	Type absence : CA 2013 [42 jour(s)] □ Date de début : 28/03/2013 □ Matin		
J	Caractères restants : 200		
	Déposer		

Sites de l'administration

- 1 Dans la liste du champ « Type d'absence », sélectionner le compteur
- 2 Sélectionner la période de congés
- 3 Cliquer sur « Déposer » pour confirmer votre demande

Dans les cas de régularisation, une demande peut être déposée rétroactivement jusqu'à 14 jours dans le passé.

Les AEA (Autorisations Exceptionnelles d'absence) sont saisies uniquement par le gestionnaire sur présentation d'un justificatif et accord du valideur.





P. 15 ☐ Une fenêtre de confirmation apparaît :



Site de la DRH | Sites de l'administration

- □ Vous recevez un courriel de confirmation de dépôt de votre demande
- □ Votre valideur est informé par courriel de votre demande
- Le compteur sélectionné est mis à jour
- → Validation de la demande
- Vous recevrez un courriel lorsque votre congé sera validé
- □ L'agenda de votre messagerie Outlook sera synchronisé (si vous acceptez l'invitation Outlook).



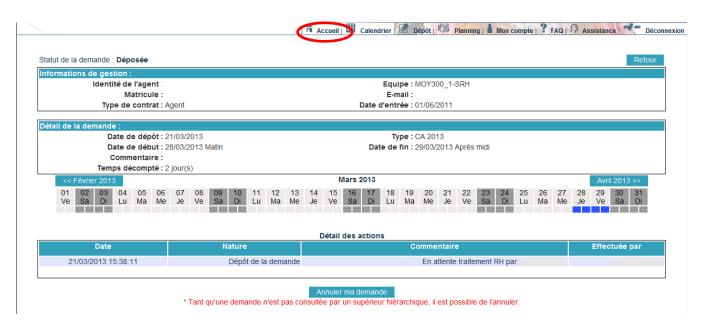




Profils — Agent — Affichage des demandes

Possibilités d'annulation d'une demande :

Ecran d'accueil > Sélectionner la demande (uniquement au statut « déposé »), vous confirmez l'annulation.

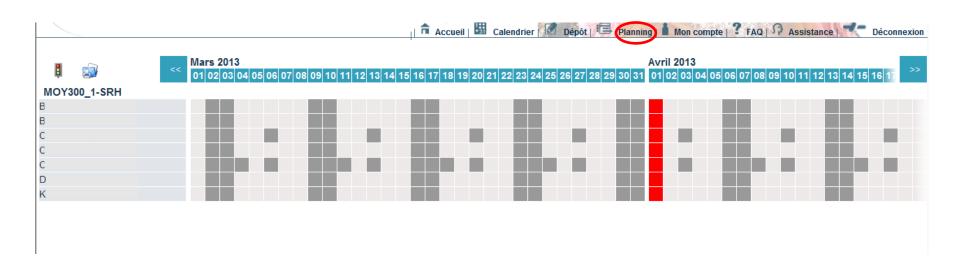


L'absence n'a pas commencé. L'agent peut faire une demande d'annulation ou de modification. A la validation, le compteur et l'agenda seront mis à jour.

→ L'absence a débuté ou est terminée. Seul le gestionnaire peut régulariser l'absence si elle ne correspond pas à la réalité après accord du valideur.



Profils —— Agent —— Planning



L'agent accède au planning collectif de présence de son équipe et des équipes qui lui auront été autorisées en visualisation par son gestionnaire.

P. 18

Profils — Agent — Mon compte

	Accueil Calendrier Dépôt Planning Mon compte ? FAQ Assistance Connexion
MON COMPTE Informations générales	Informations générales
Mes validants Dépendances	Agent:
Dependances	Login:
	E-mail:
	Matricule Sirhus:
	Matricule Labintel:
	Groupe: CNRS
	Délégation : 03 lle-de-France Est
	Unité: MOY300 Délégation lle-de-france est
	Implantation: 1
	Equipe: MOY300_1-SRH
	Adresse: Tour Europa 126 Centre Belle Epine THIAIS CEDEX 94532 THIAIS
	Modifier

L'agent consulte son dossier général AGATE : matricule Sirhus, matricule Labintel, adresse mèl, affectation, équipe, valideur(s).